

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 3 JUILLET 2020

L'an **deux mille vingt**, le **vendredi trois juillet**, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Geoffrey **RUIZ**, Maférima **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Gemma **VERSCHUUR**, Marouane **ACHRIT**, Céline **BOUTE**, Nicolas **LE BIGOT**, Levent **OZKAN**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absentes excusées ayant donné procuration :

Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Maud **LEBLOIS** (procuration Yasmina **BOULTAM**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

N° 2020/03.07/09

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT- RENOUVELLEMENT
URBAIN – OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE (OPAH-RU-ORI) :
PROPRIÉTAIRE OCCUPANT – AIDE AU FINANCEMENT DE TRAVAUX
VALIDATION ET VERSEMENT DE L'AIDE**

Madame Josette BELLOQ est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Jean-Noël GOETZ, adjoint au logement-habitat, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Le 31 mai 2013, la ville a signé une convention partenariale d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour une durée de 5 ans.

En complément et afin de faciliter l'accès des aides aux propriétaires les plus fragiles, un dispositif de préfinancement des subventions a pu être signé entre InCité, le Crédit Municipal et la ville. Ce dispositif permet de faciliter le financement des travaux.

Le 24 juin 2016, un avenant de la convention a été signé modifiant les modalités de participation de la ville au financement des travaux des propriétaires bénéficiant de cette avance, ceci afin de permettre à InCité de mieux gérer ces dossiers.

Dans ce cadre, plusieurs dossiers de demandes d'aides ont été présentés en conseil municipal, dont celui de M. FOURCADE pour lequel il a été omis de préciser qu'il rentrait dans le dispositif de préfinancement.

Afin de régulariser ce dossier, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à verser l'aide au financement de travaux dans le cadre de l'OPAH-RU-ORI à InCité, conformément aux termes de la convention et à provisionner le montant des intérêts de l'emprunt octroyé par le Crédit Municipal de Bordeaux à InCité pour l'avance des subventions au propriétaire.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 juin 2012 -N° 2012/15.06/10- validant le principe de la mise en place d'une OPAH-RU-ORI et de son corollaire, le lancement d'une mission de suivi animation, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la ville et confiée au service habitat-logement ;

Vu la délibération du conseil municipal du 2 octobre 2015 -N° 2015/02.07/13- validant le principe d'un préfinancement des subventions de l'OPAH-RU-ORI passée entre le Crédit Municipal de Bordeaux, InCité et la ville ;

Vu la délibération du conseil municipal du 2 octobre 2015 -N° 2015/02.10/12 B1a-, autorisant le versement d'une aide de 7.500 € à M. FOURCADE ;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 juin 2016, validant l'avenant de la convention de préfinancement des subventions de l'OPAH-RU-ORI passée entre la ville, le Crédit Municipal de Bordeaux et InCité ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 juin 2017 -N° 2017/23.06/11-, décidant une aide financière attribuée à M. FOURCADE, à verser à InCité, sans précision du montant.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la ville est engagée depuis le mois de juin 2013 dans une OPAH-RU-ORI pour une durée de 5 ans, sur l'ensemble du territoire à l'exception des copropriétés ;

Considérant que la ville est engagée par la convention de préfinancement des subventions versées aux propriétaires occupants dans le cadre de cette action.

DÉCIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le maire à verser à InCité l'aide au financement de travaux dans le cadre de l'OPAH-RU-ORI d'un montant de 7.500 € pour un bien appartenant à M. FOURCADE et situé 9 rue Banlin à Lormont.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le maire à provisionner le montant des intérêts de l'emprunt estimés à 5.000 € octroyé par le Crédit Municipal de Bordeaux à InCité pour l'avance des subventions à M. FOURCADE - 9 rue Banlin à Lormont.

VOTE :

POUR :

- 29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,
- 3 – Groupe « Lormont, Ville Française »,
- 2 - Groupe « Naturellement Lormont »,

ABSTENTION :

- 1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 6 juillet 2020
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le maire,
Jean TOUZEAU**